

<b>Titre de la réunion</b>	Assemblée Générale
<b>Lieu</b>	Maison des URPS
<b>Date</b>	Mardi 7 décembre 2021 – 15h00
<b>Organisateur</b>	URPS MK PDL
<b>Participants (16)</b>	<p><u>Présentiel</u> : M. Couny, Mme Hadjez, M. Trehout, M. Montaubric, M. Le Tallec, M. Gagliardi, Mme Duplay, Mme Foucher, M. Aubert, M. Lemerle, M. Chevet, Mme Caillaud, M. Mosbah, Mme Henon, Mme Croguennec</p> <p><u>Conférence audiovisuelle</u> : M. Simon</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Sosson, M. Rossignol, Mme Lubi Léon, M. Gaillard</p>
<b>Ordre du jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021</li> <li>• Rapport financier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021</li> <li>• Modification du Règlement Intérieur</li> <li>• Présentation du programme d'actions 2021 - 2026</li> <li>• Avancement des actions 2021</li> <li>• Organisation interne</li> <li>• Questions diverses</li> </ul>
<b>Introduction</b>	<p>M. Couny ouvre la séance en remerciant les élus pour leur présence.</p> <p>Il liste les délégations de pouvoir reçues puis l'assemblée générale nomme le secrétaire de séance : M. Le Tallec.</p> <p>M. Couny explique qu'un nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour après l'envoi à tous de ce dernier. Il s'agit de modifier le Règlement Intérieur sur deux aspects. L'Assemblée Générale vote l'ajout de ce point à l'ordre du jour.</p> <p style="text-align: center;"><b>Votes pour : 18 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</b></p>
<b>Approbation du CR de l'AG du 29/06/21</b>	<p>Les élus valident à l'unanimité le CR de la dernière AG du 29 juin 2021.</p> <p style="text-align: center;"><b>Votes pour : 18 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</b></p>
<b>Rapport financier en date du 1/12/21</b>	<p>M. Gagliardi présente un point intermédiaire sur l'état des comptes de l'URPS et les perspectives financières de l'association pour l'année à venir.</p> <p><b><u>Évolution des recettes &amp; dépenses :</u></b></p> <p>L'ACOSS a été plus faible en 2021 et s'élève à 144 307,84€ (vs 157 342,22€ en 2020 et 160 467,60€ en 2019) soit -8,3% par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par les frais liés aux élections (15 000€ environ) et par la baisse de l'activité des MK lors du confinement 2020.</p> <p>M. Gagliardi estime qu'en 2022, l'ACOSS sera comprise entre 169 000€ et 212 500€ (moyenne envisagée à 190 750€). Une hausse de l'ACOSS est envisagée car il n'y aura pas d'élections, l'activité des MK aura repris et le nombre de MK libéraux installés continuera d'augmenter.</p>

En 2021, le montant du CPOM est de 34 805€ contre 78 907€ en 2020 soit une baisse d'environ 56%. Cette baisse s'explique par les élections : les projets sont en cours de réflexion et les fiches projet pour le CPOM n'ont pas encore été faites. Le CPOM de l'année 2022 est particulièrement élevé également en raison des projets financés liés à la pandémie de COVID-19.

Le montant de 34 805€ est lié au projet REPER pour la période janvier-juin 2021.

En résumé, il y a une diminution de 24,2% des recettes entre 2020 et 2021 (179 112,84€ VS 236 249,22€)

### **Évolution de la masse salariale :**

Depuis juin 2021, une nouvelle salariée a rejoint les effectifs de l'URPS, ce qui représente une hausse de 119% du budget masse salariale pour atteindre 87 379,12€ soit 350€/jour. Cette somme sera à intégrer pour les demandes de CPOM.

### **Évolution des indemnités de bureau :**

Le poste de président représente un montant de 18 149,20€.

Le poste de secrétaire représente un montant de 13 513,80€

Le poste de trésorier représente un montant de 12 397€.

M. Gagliardi a additionné les indemnités mensuelles et les indemnités kilométriques sur 6 mois pour estimer les dépenses par poste à l'année.

Le montant total des indemnités pour l'ensemble des membres du bureau est de 59 912€ sur l'année 2021 contre 55 000€ en 2020.

Le montant des indemnités des élus s'élève à 55 000€ pour 2021 contre 53 000€ en 2020.

Un déficit de 62 758,32€ est estimé pour l'année 2021.

Mme Gagliardi identifie une problématique au niveau des recettes et non au niveau des dépenses.

### **Budget :**

Pour le budget 2020, une dépense de 7 000€ a été réalisée pour le Commissaire aux Comptes et l'Expert-Comptable. Cette dépense sera de moitié en 2021 car les prestataires ont travaillé sur deux exercices en 2020 : les résultats de 2018 et 2019.

Les investissements en bureautique (3 717€) ne seront pas aussi élevés en 2022 car 3 ordinateurs ont été achetés en 2021.

### **Gestion de projet :**

Les dépenses s'élèvent à 580€ par jour pour la location des bureaux, la contribution à l'inter-URPS, les salaires et les frais divers. En 2020, elles étaient de 501€. M. Gagliardi propose de prendre en compte cette somme lors de la demande de CPOM.

M. Gagliardi fait un point sur la réalisation des NDF.

Concernant la durée des rencontres, si l'heure entamée est inférieure à 20 minutes, il propose que les élus minorent l'heure. Si l'heure entamée est supérieure à 20 min, il propose que les élus majorent l'heure. (exemple : 1h15 de réunion, on compte 1h, 1h25 on compte 2h).

Les élus échangent sur cette proposition.

M. Aubert estime que les élus ont une mission de représentativité et qu'ils sont missionnés par la profession. Par conséquent, il lui paraît justifier d'avoir une compensation financière pour le temps non passé au travail ou en vie familiale.

M. Le Tallec estime que l'URPS reste une association et qu'il n'est pas forcément nécessaire d'être indemnisé pour chaque quart d'heure passé à travailler pour la structure et qu'une forme de bénévolat fait partie de l'URPS.

	<p>Concernant le format des NDF, un menu déroulant va être ajouté pour la colonne « codes ».</p> <p>Mme Caillaud demande de bien définir les frais pris en charge par l'URPS avant une réunion pour éviter les doutes ou erreurs.</p> <p>M. Couny conclut en expliquant qu'il ne faut pas prendre peur face à ces chiffres car de nombreux projets vont être mis en place en 2022.</p> <p>Mme Henon présente la <b>répartition des indemnités élus</b> par catégories.</p> <p>Le bureau rappelle aux élus qu'il faut envoyer les NDF de l'année avant le 31/12 sinon ils ne pourront être indemnisés.</p>
<p><b>Modification du Règlement Intérieur</b></p>	<p>M. Couny présente la modification proposée :</p> <p>Chapitre 3. Condition de remboursement des frais et de l'attribution éventuelle d'indemnités mentionnées à l'article R.4031-8 du décret n°2010-585</p> <p><i>« 3/ Pour chaque réunion (Bureaux, Assemblées Générales, Commissions, réunions internes et réunions extérieures) les élus mandatés perçoivent en outre une indemnité forfaitaire destinée à compenser la réduction de leur activité professionnelle entraînée par leur fonction. Pour les MK, cette indemnité est de 70 fois la lettre-clé par ½ journée, dans la limite de 2 ½ journées par 24 heures. <b>Celles-ci seront indemnisées à hauteur de (20xAMK) € par heure. L'indemnisation, sans les frais de déplacement, ne pourra pas excéder (140xAMK)€ par jour, correspondant aux 2 forfaits demi-journée autorisés. Cela correspond à 7h00 d'indemnité de temps.</b> »</i></p> <p>L'Assemblée Générale vote cette modification du Règlement Intérieur.  <b>Votes pour : 16 // Votes contre : 0 // Abstention : 2 (M. Gagliardi et M. Rossignol)</b></p> <p>Le bureau propose aussi de diminuer les indemnités mensuelles forfaitaires au titre de président(e), trésorier(e) et secrétaire.</p> <p>L'Assemblée Générale valide le montant de l'indemnité mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnité mensuelle du Président : 1 042,75€</li> <li>- Indemnité mensuelle du Secrétaire : 817€</li> <li>- Indemnité mensuelle du Trésorier : 817€</li> </ul> <p>Le bureau se réunira 1 fois par mois au lieu de 2 comme c'est le cas depuis le mois de juin 2021. L'économie sera de 7 200€ par an.</p> <p>L'Assemblée Générale vote cette modification.  <b>Votes pour : 18 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</b></p>
<p><b>Présentation du programme d'actions 2021 - 2026</b></p>	<p>M. Couny remercie les élus investis dans les commissions. Il rappelle le planning des actions :</p> <p>Recueil des besoins lors des commissions : <i>Septembre à novembre 2021</i>  Élaboration d'une feuille de route par thématique : <i>Novembre 2021</i>  Identification des priorités : <i>Décembre 2021</i></p> <p>Quand un projet est mis en place avec des partenaires, il faudra dorénavant rédiger une convention pour définir le rôle et la répartition des moyens engagés par chaque partie. A ce jour, l'URPS dépense trop d'argent sur fonds propres pour mettre en place de projets avec des associations par exemple et les dépenses (temps et argent) se font malheureusement essentiellement du côté de l'URPS.</p> <p>L'Assemblée Générale vote la mise en place de conventions.  <b>Votes pour : 16 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</b>  <b>2 absents (M. Gagliardi et M. Rossignol).</b></p> <p><b>FEUILLE DE ROUTE « NUMÉRIQUE »</b>  <b>Proposition d'actions à porter par l'inter-URPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 soirées départementales autour de la <b>cybersécurité</b> (2022-2023)</li> <li>- Une <b>journée régionale annuelle</b> sur le <b>numérique</b> en 2023 et 2024</li> </ul>

L'URPS MK propose de porter l'organisation des soirées départementales et une journée régionale interprofessionnelle. Dans le sésur de la santé, 2 milliards d'euros sont dédiés au numérique. L'URPS est d'ailleurs conviée à participer à la feuille de route régionale du Sésur du numérique avec l'ARS.

#### **Proposition d'actions à porter par l'URPS**

- Mise en place d'un **observatoire du numérique** (3)

La volonté est de permettre aux MKs de remonter leurs problématiques numériques sur la messagerie sécurisée, le DMP, Mon Espace Santé, les agendas...

- Élaboration d'un **plan cybercrise** (2)

L'idée est de travailler avec des professionnels du numérique pour être armés et connaître les comportements à adopter en cas d'attaque.

- Conception d'**outils de communication** sur les services socles (MSS, INS, MES) (1)

L'ordre de priorité est le défini avec les (X).

#### **FEUILLE DE ROUTE « EXERCICE COORDONNÉ »**

#### **Proposition d'actions à porter par l'URPS**

- Conception d'un **outil de communication** regroupant témoignages et retours d'expérience (2)

- **Webinaire CNKR** « Modes d'exercice coordonné » (3)

- **Rencontre** avec les kinésithérapeutes investis dans les CPTS « *Comment mobiliser les MKs au sein des CPTS ?* » (1)

Il faut que l'URPS aille sur le terrain pour rencontrer les MK. C'est la volonté première de cette commission.

#### **FEUILLE DE ROUTE « ORGANISATION DE L'EXERCICE »**

#### **Proposition d'actions à porter par l'URPS**

- **Soins non programmés en kinésithérapie** : proposition d'un parcours, participation au comité d'effection, mise en place d'un questionnaire vers les professionnels (2)

Les SNP semblent être un sujet sur lequel les MK vont être très attendus. Il faut vraiment s'en saisir et il va falloir trouver des solutions pour les mettre en place. Dans l'idée cela devrait se faire en s'appuyant sur les CPTS et s'inscrit également dans le contexte de la mise en place des Services d'Accès aux Soins (SAS) qui vont organiser l'accès aux soins afin de désengorger les urgences.

- Mise en place d'un **panel d'observation** de la profession (3)

M. Gagliardi propose que l'URPS sollicite les étudiants pour travailler sur le panel d'observation, le financement par l'ARS ayant été refusé.

- **Zonage démographique** : réalisation d'une enquête, participation aux échanges avec l'ARS (1)

#### **Actions déjà portées par l'URPS**

##### **BRONCHIOLITE**

- **Communiqué** vers les institutions : *Octobre 2021*

- Création d'une **infographie** à destination des médecins : *novembre 2021*

- **Réflexion** autour du parcours avec les acteurs du terrain et l'ARS : *Début 2022*

M. Couny rappelle l'historique de ce dossier. Un groupe de travail sera mis en place avec l'ARS en 2022 afin d'anticiper la période de bronchiolite de l'hiver prochain.

## FEUILLE DE ROUTE « ACTIONS EN SANTÉ - PRÉVENTION »

### Proposition d'actions à porter par l'URPS

- **Rôle du kinésithérapeute** dans la santé au travail, les troubles TMS et les risques physiques : collaboration avec le CROCT et l'U2P (suivi pendant le mandat)
- **Asthme, bronchite, cancer, pneumonie, grippe** : communication sur les événements en lien avec les pathologies (suivi pendant le mandat)
- **Sport Santé** : évaluer le cahier des charges « Maison Sport Santé ? » communiquer et accompagner les acteurs intéressés (2)
- **Handicap** : réflexion autour d'une échelle permettant une majoration de la tarification des situations complexes (2)
- **Préhabilitation avant chirurgie cardiaque** : communication sur le protocole, lien entre MK et CHU (1)
- **Préhabilitation chez la personne âgée avant chirurgie carcinologique** : mise en place de l'expérimentation (1)
- **Repérage des fragilités** : mise en place de l'expérimentation ICOPE PDL (3)
- **Repérage des violences faites aux femmes** : sensibilisation, communication sur les acteurs et les formations en place
- **Projet « Pédiaco »** : améliorer la coordination entre les professionnels de la petite enfance : Mme Duplay et Mme Lubi Leon (2)
- **Parkinson/Alzheimer** : rencontrer les acteurs, communiquer et participer aux rencontres des associations d'usagers (1)
- **Mois sans tabac** : Communication autour des formations et de la plateforme Mois Sans tabac en octobre 2021 et valorisation de la place du MK dans le sevrage tabagique, communication autour des formations, sondage pour l'appel à projet en novembre 2021  
L'URPS arrête de travailler sur le Mois Sans Tabac car les MKs ne semblent pas intéressés par le sujet (2 réponses au sondage proposé)
- **BPCO** : travail autour d'un parcours avec une consultation par les PSL premier recours permettant le repérage et le suivi d'une mesure du souffle pour renforcer la détection et l'orientation vers un pneumologue. (4)

## FEUILLE DE ROUTE « EXERCER EN LIBÉRAL »

### Proposition d'actions à porter par l'URPS

- Conception d'un **outil d'aide à la pratique**
- Création d'une **rubrique « Offre d'emplois »** avec les structures recherchant des MKs
- **Réflexion autour** de la prise en compte de **l'avis des patients** : communication sur la désactivation des commentaires Google + travail autour d'un questionnaire pour que les MKs puissent recueillir l'avis des patients (1)
- **Burn out** : communication sur les signes d'alerte
- **Sexisme** : communication sur la thématique

	<p style="text-align: center;"><b>FEUILLE DE ROUTE « FORMATION »</b></p> <p><b>Proposition d'actions à porter par l'URPS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir un <b>livret d'accueil</b> pour rappeler le cadre (3)</li> <li>- <b>Rencontrer les directeurs d'IFMKR</b> (1)</li> <li>- <b>Publier les mémoires</b> des étudiants de la région (suivi pendant le mandat)</li> <li>- Mettre en place des <b>référents par département</b> pour échanger sur la démographie et les modalités d'exercice</li> <li>- <b>Rencontrer les étudiants</b> tous les ans (2)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>FEUILLE DE ROUTE « COMMUNICATION »</b></p> <p><b>2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lancement des RS</b>  LinkedIn : 17 publications et 60 abonnés  FB : 24 publications et 178 abonnés  Twitter (déjà créé) : 20 publications et 366 abonnés</li> <li>- <b>3 newsletters internes et 6 newsletters externes</b> envoyées</li> <li>- Améliorations régulières du site + rédaction de contenus</li> </ul> <p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte du logo et de la charte graphique début 2022</li> <li>- Contribution aux actions proposées par les différentes commissions</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Avancement des actions 2021</b></p>	<p><b>CTS :</b>  Les élus échangent sur leurs différentes participations aux CTS. Ils témoignent de leurs difficultés à s'exprimer lors de ces rencontres qu'ils estiment très politiques. Ils notent une réelle problématique de transports des malades. La rupture de soin (ou le nonaccès au soin) devra être dénoncée par l'URPS lors des CTS.</p> <p><b>CATS :</b>  <u>CATS 85 :</u>  M. Trehout devient le titulaire CATS 85.  1 CPTS et 1 incitation à l'installation des médecins</p> <p><u>CATS 72 :</u>  0 réunion</p> <p><u>CATS 49 :</u>  2 projets validés</p> <p><u>CATS 44 :</u>  2 annulations</p> <p><b>LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)</b></p> <p><u>SAS 44 :</u>  M. Montaubric explique que l'URPS a intégré les groupes de réflexion via l'inter-URPS. Il y a un déséquilibre entre l'effectif et la régulation. L'inter-URPS fait le choix de se désengager des discussions au niveau de la Loire-Atlantique car les échanges sont très médico-centrés. En 2022, des ateliers seront lancés et permettront de travailler concrètement sur le sujet.</p> <p><u>SAS 72 :</u>  Mme Duplay présente les mêmes problématiques que dans la Loire-Atlantique. Les échanges sont très médico-centrés. Les médecins de ville doivent laisser 2h de créneau par semaine, ce qui n'est pas possible pour eux donc le dossier n'avance pas.</p>

	<p><u>SAS 85 :</u> Les retours de M. Simon sont similaires.</p> <p><b>LE QUINTET CPTS</b> Le Quintet CPTS a pour objectif de suivre et accélérer la mise en place des CPTS. 2 chargées de missions embauchées pour soutenir les professionnels à mettre en place ces structures. La mise en place de CPTS est compliquée sur la région nantaise car le découpage territorial est complexe. A contrario, dans le nord de la Mayenne les résultats sont très satisfaisants. La difficulté dans le développement des CPTS est que la démarche doit partir des acteurs locaux.</p> <p><b>LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR (GE) inter-URPS Pays de la Loire</b> Les médecins libéraux ont demandé d'embaucher des assistants médicaux via le GE. La demande a été rejetée par les autres URPS car le GE n'a pas cette vocation.</p> <p>La problématique du coût du GE est souvent mise en avant par les CPTS. Une structure a quitté le GE pour cette raison. Les structures n'ont pas conscience des autres missions du GE, hormis la réalisation de la fiche de paye : entretien annuel, gestion des problématiques avec les salariés, CSE, gestion des congés payés...</p> <p>Une réflexion est en cours pour limiter les coûts mais il semble compliqué d'y parvenir.</p> <p><b>L'ASSOCIATION ESP-CLAP</b> Il n'y a qu'une seule co-présidente infirmière. Il devrait y avoir une coprésidence avec un médecin mais aucun n'a encore été trouvé à ce jour. L'association aimerait faciliter la transition entre les ESP et les MSP tout en conservant l'identité ESP initiale. Par ailleurs, il a été évoqué la possibilité d'intégrer les ESP aux professionnels de médecine alternative (naturopathe, sophrologue, etc.). La décision des membres de l'assemblée vis-à-vis de cette intégration est d'accepter l'inclusion des professionnels reconnus professionnels de santé au sens de l'ARS.</p> <p><b>LE DISPOSITIF D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VENDÉE (DAPS 85)</b> Il est décidé que M. Aubert ira aux CA plutôt qu'aux AG car il semble que le contenu des AG soit moins pertinent que celui des CA.</p> <p><b>LE DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION EN LOIRE-ATLANTIQUE (DAC 44)</b> M. Le Tallec explique que différents groupes de travail ont été mis en place pour essayer de fixer la gouvernance du DAC. Cependant, il y a beaucoup d'interlocuteurs et les choses n'avancent pas énormément mais l'URPS continue de suivre cela de près.</p> <p><b>DAC 49</b> La décision de ne pas participer à la gouvernance du DAC 49 et de former une entité à part regroupant les libéraux du département a été prise par l'inter-URPS.</p> <p><b>ORS</b> L'ARS ne financera plus de panels. Avec un partenariat avec cette structure, il serait possible d'avoir des éléments intéressants pour la profession comme le nombre de nourrissons passés aux urgences dans la région pour cause de bronchiolite.</p>
<p><b>Organisation interne</b></p>	<p>Les élus sont satisfaits de la mise en place des newsletters internes car elles permettent d'avoir un lien entre le bureau et l'ensemble des élus de l'URPS.</p> <p>Il est rappelé que l'ensemble des comptes-rendus sont disponibles sur le Google Drive et sur le Google Agenda. Il est important que tout le monde prenne connaissance de temps en temps de ce qu'il s'est passé et le cas échéant, puisse demander des précisions ou des explications si besoin.</p> <p>L'objectif n'est pas uniquement que le bureau informe les élus, mais que les élus fassent des retours au bureau et remontent davantage d'informations. Par exemple, il</p>

	avait été demandé aux élus d'écrire un petit texte « témoignage » pour le site Internet mais il n'y a eu que 2 retours.
<b>Questions diverses</b>	M. Lemerle note qu'il est très satisfait de la transition avec la nouvelle équipe et la prise de fonction de Mr Couny en qualité de président. Un bémol est à noter sur le manque de participants à certaines commissions.
<b>Prochaine rencontre</b>	La prochaine rencontre de l'Assemblée Générale ordinaire est proposée le 8 juin 2021 à 15h.

**M. Patrick COUNY, président**



**M. Jean-Baptiste MONTAUBRIC, secrétaire**

